

Désignation de l'entreprise : SAS 3 B			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 7 Rue André Clou			31100 TOULOUSE	
Durée de l'exercice précédent * 12			Néant ☐ *	
Numéro SIRET * 3 1 0 3 8 2 7 0 0 0 0 3 0				
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS 3 B		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :165 399.....)	DA	165 399	165 399	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	79 675	79 675	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	22 279	22 279	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	512 984	1 182 120	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(751 765)	(669 136)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	28 571	780 336	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	328 794	464 001	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	106 178	96 686	
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	669 161	860 742	
	Dettes fiscales et sociales	DY	450 482	188 670	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	51 030	31 675	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 605 645	1 641 774	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 634 216	2 422 110	
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 436 282	1 582 743	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	159 432	228 643		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement n° 2018-06 et le règlement 2023-03 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement n° 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs à la modernisation des états financiers.

Il s'agit de la première application de ce règlement.

En conséquence :

- les montants relatifs à l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement,
- les montants relatifs à l'exercice 2024 sont présentés selon l'ancien règlement.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 634 216 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 769 287 euros** et un total **charges** de **4 521 052 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-751 765 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Pour rappel, les principes comptables définis dans le règlement ANC n° 2022-06 sont les suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence de méthode

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans le cadre du présent exercice, l'application du règlement ANC n° 2022-06 conduit à un changement de méthode.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Impact lié à la première application du règlement 2022-06 :

Les principaux reclassements de produits et charges dans le résultat d'exploitation opérés sont les suivants :

- Les cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans les comptes 757 et 652 au lieu de 775 et 675.
- La suppression des transferts de charges entraîne une augmentation des ressources ou une diminution de charges.

Certains événements jusqu'alors qualifiés d'exceptionnels sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment :

Les charges de personnel ont été minorées :

- Indemnités de préoyance : 438.6 €

Le résultat d'exploitation comprend également :

- un remboursement d'assurance de 1119.41 €,
- un résultat de cession de véhicules : excédent de 1000 €.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciel	1 à 5ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Ints. générales	5 à 10 ans
Matériel transport	5 ans
Matériel bureain info	3 à 5 ans
Mobilier	7 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les stocks sont gérés et suivis au moyen de l'ERP développé en interne.

Des améliorations de l'ERP sur l'année 2025 ont permis d'accroître la fiabilité et le suivi des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 32 584euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2025
- o Taux d'actualisation : 3.73%
- o Méthode de calcul : ANC 2021
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Convention collective : Bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures (commerce de gros et négoce)
- o Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) 64 ans
- Progression de salaires 1% Constant
- Taux de rotation 1 %
- Taux de charges sociales patronales 38 %

La dette actuarielle n'est pas inscrite au bilan sous forme de provision.

Elle fait l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur de la part externalisée à la date de clôture 1 149.51euros
- Montant de la cotisation IFC (ou IFC/IL) versée sur l'exercice : 0 euros

3 B

Société par actions simplifiée au capital de 165 398,71 euros
Siège social : Centre commercial De Gros, 7 Rue André Clou - 31100 TOULOUSE
310 382 700 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à - 751 764,94 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 751 764,94 euros
Au compte « autres réserves »	- 512 983,78 euros

Le solde	- 238 781,16 euros
En totalité au compte « report à nouveau »	- 238 781,16 euros

S'élevant ainsi à -238 781,16 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
La Société PCM Invest